



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-02

L'an deux mille vingt-trois,
Le 13 avril 2023 à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 28 mars 2023

Date d'affichage : Le 28 mars 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Jean-Pierre FLOUR, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Émilie LISSE, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Philippe LELIEVRE
15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Valérie DELATTRE donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Bernard MOUSSAY
- Julien DIEU donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.

Catherine VANDEKERKHOVE est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Catherine VANDEKERKHOVE avant de quitter la salle. Mme Catherine VANDEKERKHOVE, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépense : 1 246 398,36€

Recettes 1 506 953,95 €

Excédent de clôture : 260 555,59 €

Investissement

Dépenses : 763 163,62€

Recettes : 531 346,86 €

Résultat de : -231 816,76 €

Cumulés avec les résultats antérieurs, les résultats définitifs sont les suivants :

En section de Fonctionnement, un excédent de **918 962,72€**

En section d'Investissement, un excédent de **971 600,39€**

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2023

Application agréée E.l.espace.com

99_DE-062-216209060-20230413-2023_02-DE

Hors de la présence de Jean-Michel DEGREMONT, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,
Fait et délibéré
A La Capelle-Lès-Boulogne,
le 13/04/2023

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.



Certifié et rendu exécutoire le :

15 AVR. 2023



REÇU EN PREFECTURE

Le 15/04/2023

Application agréée E.legitime.com

99_DE-062-216209080-20230413-2023_02-DE